Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260706-2026_07_098-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le trente juin deux mil vingt-six, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 28
Absent excusé : 1
Procuration de vote : 1
Votants : 29

Présents :
Stéphane LABBÉ – Stéphane CHABOT – Sevgi KARAMAN – Jean-Pierre DEWITTE – Amélie PETIT – Frédéric LÉGLISE – Cindie COMMEUREUC – Jean-Marc BERTRAND – Sylvie RIALLAND – André LAITU – Philippe LEMOINE – Françoise HUCHE – Loïc FÉVRIER – Marie-Paule MENARD – Jocelyne RENOU – Denis LE MELLOT – Corinne GUILLOTIN – Sébastien GIRARD – Salima BOUZAHAR – Suzanne PARQUIER – Magali TOURTELIER – Magali MONCHAUSSÉ – Romain AUBAUD – Evann BEURION – Stéphane SIMON – Nicolas PERRIN – Sonia ARENA – Valérie DAVOUST
Absent excusé :
Thierry MARTINEAU
Procuration de vote :
Thierry MARTINEAU Mandataire Stéphane SIMON
Secrétaire de séance : Jean-Pierre DEWITTE

Publication en ligne le : 10/07/2026

N° 2026-07-098 TARIFS 2026-2027 – SERVICES PERISCOLAIRES

Finances locales / Divers

Rapporteur : Amélie PETIT

Le tableau joint en annexe présente la grille tarifaire proposée à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 pour les services périscolaires de la ville.

Il est proposé :

- De fusionner les tranches 0-400 € et 401-500 € afin d'élargir l'accès au dispositif repas à 1 € pour la restauration scolaire mais aussi pour les autres prestations afin de garder une harmonie des grilles de l'ensemble des tarifs ;
- De baisser les tarifs de la tranche 501-600 € afin limiter les effets de seuil pour cette tranche ;
- De ne pas augmenter les tarifs et de maintenir la même grille tarifaire qu'en 2025-2026 pour les tranches à partir de 601 € et les hors Vern.

Les changements tarifaires sont donc les suivants :

Restauration scolaire (tarifs repas)

Tranche quotient	2025/2026	2026/2027
401-500	1,80 €	1,00 €
501-600	2,36 €	2,00 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260706-2026_07_098-DE

Accueil pause méridienne avec repas fourni par les familles

Tranche quotient	2025/2026	2026/2027
401-500	0,98 €	0,61 €
501-600	1,35 €	1,20 €

Accueil périscolaire (tarif à la 1/2 heure)

Tranche quotient	2025/2026	2026/2027
401-500	0,25 €	0,15 €
501-600	0,34 €	0,30 €

Atelier (16h30-18h) avec goûter

Tranche quotient	2025/2026	2026/2027
401-500	0,98 €	0,55 €
501-600	1,30 €	1,00 €

Les autres tarifs présentés en annexe sont inchangés.

Les dispositions suivantes relatives aux réservations des repas sont maintenues :

- Réservation au service de la restauration jusqu'au dimanche de la semaine S-2 pour la semaine de prise du repas (pour un repas pris la semaine 27, les réservations et les annulations seront possibles jusqu'au dimanche de la semaine 25) ;
- Maintien des situations identifiées de dérogation au délai pour la réservation comme pour l'annulation de la réservation :
  - Evènements exceptionnels dans une famille : décès, problèmes de santé,… ;
  - Maladie de l'enfant (attestation, certificat, rendez-vous médical,…) ;
  - Changement d'emploi du temps professionnel justifié d'un parent ;
- Modalités de tarification :
  - En cas d'absence de l'enfant ayant réservé sans justificatif : tarification du repas ;
  - En cas de repas pris sans réservation : majoration du prix du repas de 4,00 €.

Ceci exposé ;
Vu la grille de tarifs ci-après annexée ;
Considérant l'avis favorable de la commission Vie scolaire, Restauration, Enfance et Jeunesse du 16 juin 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Ressources Générales, Finances et Ressources Humaines du 25 juin 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée (29 voix pour) :

- **ADOPTE** pour l'année scolaire 2026-2027 les tarifs des services périscolaires ci-après annexés ;
- **ADOPTE** pour l'année scolaire 2026-2027 les modalités de réservation et de dérogations proposées.

Le Maire,
Stéphane LABBÉ

MAIRIE DE VERN-sur-SEICHE (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre DEWITTE

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.